*NATIONS UNIES*

# CONSEIL DE SÉCURITÉ
## DOCUMENTS OFFICIELS

*TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE*

**1999e** SÉANCE : 31 MARS 1977

*NEW YORK*

---

TABLE DES MATIÈRES

*Page*

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1999) . . . . . 1

Adoption de l'ordre du jour . . . . . 1

La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295) . . . . . 1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité.* La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité.* Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

# 1999e SEANCE

## Tenue à New York, le jeudi 31 mars 1977, à 10 h 30.

*Président :* M. Andrew YOUNG (Etats-Unis d'Amérique).

*Présents :* Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1999)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question de l'Afrique du Sud :
   Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295).

*La séance est ouverte à 11 h 10.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La question de l'Afrique du Sud

**Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)**

1. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais) :* Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil *[1988e à 1991e, 1994e, 1996e et 1998e séances]*, j'invite les représentants de l'Algérie, de Bahreïn, du Botswana, du Burundi, de Cuba, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, de Madagascar, de la Mauritanie, de la Mongolie, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, de Sri Lanka, de la Suède, du Togo, de la Yougoslavie, du Zaïre et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

*Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. S. M. Al Saffar (Bahreïn), M. T. Tlou (Botswana), M. Z. Banyiyezako (Burundi), M. R. Alarcón (Cuba), M. A. E. Abdel Meguid (Egypte), M. T. Bekele (Ethiopie), M. T. B. Sam (Ghana), M. M. S. Camara (Guinée), M. A. Marpaung (Indonésie), Mme L. Mair (Jamaïque), M. F. M. Kasina (Kenya), M. C. D. Molapo (Lesotho), Mme A. Brooks-Randolph (Libéria), M. B. Rabetafika (Madagascar), M. M. Kane (Mauritanie), M. T. Puntsagnorov (Mongolie), M. L. O. Harriman (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. P. Florin (République démocratique allemande), M. S. A. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. M. Fall (Sénégal), Mme S. Y. Gbujama (Sierra Leone), M. A. H. Hussen (Somalie), M. I. B. Fonseka (Sri Lanka), M. A. I. Thunborg (Suède), M. A. Kodjovi (Togo), M. J. Petrić (Yougoslavie), M. Umba di Lutete (Zaïre) et M. D. W. Kamana (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

2. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais) :* En outre, je voudrais informer les membres du Conseil qu'une lettre nous est parvenue du représentant de la Guyane demandant à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. En conséquence, conformément à la pratique et avec l'assentiment du Conseil, je me propose d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. En raison du nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite le représentant de la Guyane à occuper le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra son tour de parole.

*Sur l'invitation du Président, M. R. E. Jackson (Guyane) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

4. M. CONSALVI (Venezuela) *[interprétation de l'espagnol] :* Monsieur le Président, tous les représentants qui sont intervenus dans ce débat et particulièrement les représentants du tiers monde ont fait de vous un éloge que je qualifierai d'exceptionnel à l'occasion de votre nomination en tant que représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Au nom de la délégation du Venezuela, je me joins à cet éloge. Si je le fais, ce n'est pas pour suivre un simple rituel mais surtout pour exprimer ma conviction que celui qui a lutté dans les rues et qui s'est battu à la base est particulièrement habilité à représenter son pays auprès de l'Organisation.

5. Il ne vous sera pas facile de mener à bien la tâche que vous vous êtes fixée, car les forces du passé ont toujours conspiré contre la nouveauté et contre le positif. Nous

fondons de grands espoirs en vous, mais ils ne seront pas excessifs si la nouvelle politique internationale des Etats-Unis est vraiment marquée de bonne volonté et d'esprit de compréhension, comme le réclame notre époque et comme l'a annoncé le président Carter à l'Organisation même.

6. En tant que représentant de l'Amérique latine, je me fais un plaisir de vous souhaiter la bienvenue et de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que pour la façon dont vous vous acquittez de vos fonctions.

7. Je voudrais également exprimer à l'ambassadeur Murray du Royaume-Uni toute la reconnaissance de ma délégation pour la façon intelligente, aimable et cordiale dont il a dirigé nos débats au cours du mois de février.

8. A ce stade des débats, il est difficile de dire quoi que ce soit d'original sur la politique d'*apartheid.* Nous nous bornerons donc à exprimer notre solidarité avec les idées exprimées ici par les représentants africains notamment. Pour les peuples de l'Afrique, la lutte contre l'*apartheid* n'est pas une consigne politique, c'est la lutte pour une revendication humaine. Personne dans l'histoire des 500 dernières années n'a été soumis à autant d'agressions que les peuples africains. Au cours des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, près de 10 millions d'Africains ont traversé l'Atlantique pour former, ou contribuer à former, au nord, dans les Antilles et au Sud, ce qui constitue maintenant nos peuples et nos cultures. C'est pourquoi, lorsque nous parlons d'Afrique ou d'Africain, nous ne parlons pas d'un élément étranger; nous parlons au contraire d'un élément qui nous est proche, qui nous est substantiel, qui fait partie de nous.

9. Lorsque nous parlons de l'*apartheid,* nous ne pouvons, il est vrai, rien dire de nouveau. Par contre, nous pouvons réfléchir au temps que nous avons consacré ici, à l'Organisation des Nations Unies, à condamner l'une des idéologies politiques les plus monstrueuses que l'on ait jamais connues et l'un des systèmes politiques les plus incompatibles avec la condition humaine que l'on puisse imaginer. De longues années se sont toutefois écoulées au cours desquelles s'est établi un sentiment de frustration et de désespoir au sein de la communauté internationale. Comme au cours d'autres époques de l'histoire, l'égoïsme et la domination d'un petit groupe de puissances l'ont emporté sur la raison et sur la justice. Hitler et Mussolini ont imposé au monde une conflagration internationale. Vorster, qui pense comme Hitler, risque bien d'en déchaîner une autre, parce que, lorsque nous parlons d'*apartheid,* nous ne parlons pas seulement d'*apartheid* malgré les apparences. En fait, lorsque nous mentionnons ce mot – qui est peut-être celui qui est revenu le plus souvent dans les débats de l'Organisation des Nations Unies depuis 30 ans – nous entendons pas là toute une série de questions qui lui sont rattachées et sur lesquelles je préfère ne pas m'appesantir maintenant. Je puis donc dire que les inhibitions, les complaisances et les complications du passé ont fait de l'Afrique australe une zone particulièrement critique. Et ce n'est certainement ni la faute des peuples africains ni leur responsabilité.

10. D'Afrique du Sud, de Pretoria, nous apprenons que le régime de Vorster aurait renoncé à promulguer la loi sur la presse qui imposait la censure aux Blancs, et particulièrement aux correspondants internationaux. Avec beaucoup d'optimisme, un grand hebdomadaire européen avait qualifié cette loi d' "attentat contre l'une des infimes libertés" qui restaient encore en Afrique du Sud. Cette mesure visant à supprimer la loi sur la censure de la presse est peut-être temporaire, en attendant la fin des débats au Conseil de sécurité. Nous n'allons certainement pas défendre les privilèges des journalistes qui représentent la minorité en Afrique du Sud parce que ce n'est pas ce que nous entendons par liberté d'expression. Mais les objectifs de cette loi définissent bien les objectifs généraux du régime actuel.

11. D'après d'autres nouvelles qui nous parviennent aussi d'Afrique du Sud, le régime de Pretoria aurait préparé une constitution qui tend à façonner la Namibie sur le modèle sud-africain. Ce serait là un nouveau défi aux Nations Unies et aux innombrables résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, un défi à la communauté internationale. L'occupation illégale de la Namibie et l'exploitation de ses ressources naturelles font partie de ce jeu inouï d'intérêts qui permet au régime d'*apartheid* de survivre en Afrique australe.

12. Il existe une question particulièrement épineuse dans le problème de l'Afrique du Sud et dont on a parlé plus d'une fois. A notre avis, elle est au coeur de nos débats. Je veux parler des investissements étrangers en Afrique australe. Comme le disent les auteurs de *Global Reach,* Richard J. Barnet et Ronald E. Müller : "Les investissements étrangers et la répression intérieure se sont nettement accrus conjointement depuis 15 ans[1]."

13. La Commission des sociétés transnationales examinera à partir du 25 avril à New York le rapport préparé par le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales concernant les activités de celles-ci en Afrique australe[2]. Il s'agit d'un rapport que l'Organisation des Nations Unies doit étudier avec sérieux et diffuser largement, pour autant qu'il soit possible de diffuser ce qui peut aller à l'encontre d'intérêts aussi puissants. Ce rapport est inquiétant parce qu'il prouve que l'augmentation des investissements étrangers en Afrique australe, outre qu'elle va à l'encontre des résolutions de l'ONU, constitue le soutien matériel le plus ouvert et le plus efficace dont jouit la politique d'*apartheid.* Certains aspects sont plus graves que d'autres et, parmi eux, figurent naturellement l'exploitation et le traitement de l'uranium ainsi que le développement de l'énergie nucléaire, qui se fait grâce aux sociétés transnationales et à la technique et aux capitaux qu'elles fournissent.

14. Le grand philosophe John Locke, "champion éminent des droits inaliénables de l'homme" – comme le décrivent Robert W. Fogel et Stanley Engerman dans leur ouvrage sur les conséquences économiques de l'esclavagisme aux Etats-Unis[3] –, dont les idées ont profondément influencé la pensée politique de l'Occident, lorsqu'il écrivait ses traités était actionnaire de la Compagnie royale d'Afrique, qui pendant longtemps avait joui du monopole du trafic

1 New York, Simon and Schuster, 1974 (p. 87).

2 E/C.10/26.

3 *Time on the Cross* (Boston, Little Brown and Co., 1974).

d'esclaves. Ce paradoxe, cette ambiguïté, qu'on peut juger avec une certaine indulgence lorsqu'il s'agit d'un homme du XVII[e] siècle, ne saurait se justifier au XX[e] siècle.

15. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Je remercie le représentant du Venezuela des aimables paroles qu'il a eues pour moi. Je me réjouis de pouvoir lui remettre le marteau demain.

16. L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

17. M. ALARCÓN (Cuba) *[interprétation de l'espagnol]* : En premier lieu, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, vous et les membres du Conseil, de m'avoir donné la possibilité de participer à ce débat.

18. Il a été dit et répété que le problème de l'*apartheid* est un legs ignominieux de l'esclavage colonial qui représente le noyau même et la racine des conflits de l'Afrique australe, un problème qui est plus ancien que les Nations Unies elles-mêmes et qui a été examiné tout au long de l'histoire de l'Organisation.

19. Plus d'une fois la collectivité internationale a souligné le caractère agressif du régime de Pretoria et l'a qualifié de source constante de menace à la paix et à la sécurité internationales. Il serait aussi lassant qu'inutile de rappeler les décisions antérieures du Conseil ainsi que les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale consacrant la condamnation universelle du régime d'*apartheid* et faisant devoir au Conseil d'agir résolument et fermement. Il suffit d'indiquer que si ces décisions ne sont pas oubliées et si l'on respecte le sentiment exprimé à plusieurs reprises par l'Assemblée, le moins que l'on puisse espérer du Conseil, ici et maintenant, serait d'imposer des sanctions énergiques et obligatoires à l'Afrique du Sud afin d'isoler totalement et réellement le régime de Pretoria dans les domaines politique, diplomatique, militaire, commercial et financier et à tous les niveaux des relations internationales.

20. Le mouvement des pays non alignés a constamment soutenu cette position et, à la dernière Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Colombo l'été dernier, il a demandé instamment au Conseil d'adopter à l'encontre de l'Afrique du Sud des mesures qui s'avèrent nécessaires depuis très longtemps.

21. Quiconque pense qu'il est encore possible d'adopter une autre voie ou qui prétend que nous pouvons encore tolérer des manoeuvres trompeuses et avoir recours à des formules dilatoires si souvent essayées ferait preuve d'une incompréhension totale de la réalité africaine qui nous enseigne aujourd'hui à l'évidence que les jours du colonialisme et de l'oppression raciste sont définitivement révolus.

22. Cette réunion a lieu dans des circonstances qui donnent à vos débats un intérêt croissant et une importance qu'il ne faut pas ignorer. La lutte a permis de remporter des victoires décisives qui convertissent l'émancipation des masses africaines encore opprimées en une tâche possible. Il ne s'agit plus d'une aspiration légitime qui conduirait les combattants de la liberté à accepter des sacrifices indicibles au cours d'une lutte difficile et dangereuse. La libération est aujourd'hui un but visible que nul ni rien ne pourrait empêcher ou retarder.

23. L'émancipation des anciennes colonies portugaises, la déroute de l'agression raciste et mercenaire contre le peuple de l'Angola, le succès de la lutte des peuples du Zimbabwe, de l'Afrique du Sud et de la Namibie marquent un processus qui conduira inévitablement dans un avenir immédiat à l'élimination totale des derniers vestiges du colonialisme et du racisme dans le continent africain.

24. Dans leur lutte tenace pour la liberté, les peuples africains ont toujours pu compter sur l'appui ferme et entier des pays socialistes, des pays non alignés et des secteurs progressistes du monde dit occidental. Cette conjugaison des forces – la lutte résolue des mouvements de libération nationale et la solidarité internationale qui s'ensuit – a démontré son efficacité. Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est de savoir pendant combien de temps encore se poursuivra cette lutte qui ne peut se terminer que par la victoire complète des peuples africains. Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est de savoir pendant combien de temps encore les puissances impérialistes continueront d'apporter leur appui militaire, économique et politique, le seul appui dont dispose la clique de Pretoria et de Salisbury. En d'autres termes, l'histoire offre aux puissances occidentales l'occasion – peut-être la dernière – d'abandonner une ligne de conduite qui les rend responsables de la perpétuation de l'exploitation raciste et complices des crimes et des méfaits contre les peuples africains.

25. Les provocations continues contre l'Angola, le Mozambique, la Zambie et d'autres pays africains, la recrudescence de la répression déchaînée des régimes racistes contre les peuples qu'ils assujettissent et le recrutement et l'emploi de mercenaires par les agents de l'impérialisme représentent un danger pour toute l'Afrique indépendante, danger auquel nous devons faire face par des mesures énergiques et efficaces. L'agression contre la République populaire du Bénin en janvier dernier est un exemple concret dont le Conseil sera bientôt saisi, et ma délégation espère que cette question sera examinée avec le sens de responsabilité et d'urgence que sa gravité exige.

26. La lutte contre le colonialisme et le racisme, qui entre aujourd'hui dans sa phase décisive, exige une solidarité des plus fermes entre toutes les forces progressistes. Elle croît et se consolide à mesure qu'elle se déroule et s'alimente d'expériences que le combat pour la liberté a permis d'acquérir. Face à cette lutte, toutes les manoeuvres des impérialistes et de leurs acolytes échoueront. Devant la réalité de la lutte et de la position adoptée à l'égard de celle-ci, toutes les tentatives de ceux qui prétendent brandir les armes émoussées de l'anticommunisme pour essayer en vain de confondre les peuples sont vouées à l'échec. Pour ceux qui sont encore tentés de recourir à de tels procédés il n'est pas superflu de citer les paroles prononcées par Nelson Mandela devant le tribunal raciste qui le condamna en 1962 :

"Il est peut-être difficile pour les Sud-Africains blancs, qui ont un profond préjugé contre le communisme, de comprendre pourquoi les politiciens africains expéri-

mentés acceptent si facilement les communistes comme leurs amis. Mais, pour nous, la raison est évidente. Les divergences théoriques existant entre ceux qui luttent contre l'oppression sont un luxe que nous ne pouvons nous permettre à ce stade. Qui plus est, pendant des décennies les communistes étaient le seul groupe politique en Afrique du Sud disposé à manger avec nous, à parler avec nous, à vivre avec nous et à travailler avec nous. C'était le seul groupe politique qui était disposé à oeuvrer avec les Africains pour l'exercice des droits politiques et une place dans la société. C'est pourquoi beaucoup d'Africains, aujourd'hui, identifient la liberté au communisme[4]."

27. Je profite de cette occasion pour renouveler aux combattants sud-africains, dirigés par l'African National Congress, la complète solidarité du peuple et du Gouvernement cubains.

28. Je ne saurais conclure sans rendre hommage à la mémoire du camarade Marien Ngouabi, président de la République populaire du Congo et secrétaire général du parti congolais du travail, assassiné il y a quelques jours. Ceux qui ont coupé le fil d'une vie si noble et généreuse, en pleine jeunesse, échoueront dans les desseins malveillants qui ont inspiré leur crime. Représentant des valeurs et de la dignité africaines, Marien Ngouabi continuera de vivre dans la lutte des révolutionnaires du continent et son exemple servira de stimulant puissant pour le combat. Il sera présent à l'aube prochaine d'une Afrique à jamais libérée de l'exploitation et de l'injustice.

29. M. ILLUECA (Panama) *[interprétation de l'espagnol]* : La délégation panaméenne joint ses félicitations à celles si nombreuses que vous avez déjà reçues, Monsieur le Président, à l'occasion de votre nomination au poste de représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous partageons la foi que de nombreux Membres de l'Organisation et la plupart des gens ont placée en vos hautes qualités spirituelles, prouvées d'ailleurs par une vie consacrée à la défense des droits de l'homme et des valeurs sociales, morales et culturelles de votre pays ainsi que de l'humanité. Il nous faut cependant admettre que votre nomination ne signifie aucunement que le Gouvernement des Etats-Unis s'en remette entièrement pour ce qui est de sa politique étrangère, qui est institutionnalisée et fondée sur le système de deux partis, à la décision d'un seul homme, bien que nous reconnaissions que votre nomination est une manifestation de bonne volonté et d'adhésion aux idéaux des Nations Unies, ainsi qu'une mesure en vue d'établir un lien direct entre les aspirations des peuples touchés par des situations coloniales et celui qui, à la Maison blanche, exerce la plus haute charge de votre pays.

30. La délégation panaméenne tient également à exprimer tout particulièrement sa reconnaissance à votre éminent prédécesseur, l'ambassadeur James Murray du Royaume-Uni pour l'admirable travail qu'il a accompli en février et pour la maîtrise avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil pendant son mandat. L'ambassadeur Murray a fait bénéficier le Conseil de sa juste conception du temps et de l'espace, réunissant à donner une certaine souplesse aux fonctions du Conseil avec le talent et l'élégance qui lui sont propres, faisant ainsi honneur aux responsabilités élevées qui lui étaient confiées.

31. Les enquêtes et les études effectuées par les organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement par le Groupe spécial d'experts chargé d'enquêter sur la situation des droits de l'homme en Afrique australe, montrent qu'une crise grave existe dans cette importante région du monde en raison des pratiques racistes cruelles exercées par les régimes minoritaires qui oppriment par des méthodes coloniales sanguinaires les grandes majorités autochtones de l'Azanie, de la Namibie et du Zimbabwe. Cette situation exige des mesures sévères et rigoureuses de la part du Conseil de sécurité, en vertu de ses fonctions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans le cadre de l'application du Chapitre VII de la Charte.

32. Voyons, d'après ces enquêtes et ces études, quelle est la situation telle qu'elle a été observée l'année dernière en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie du Sud.

33. En Afrique du Sud, au cours de la période indiquée, il n'y a eu aucune évolution annonçant une amélioration de la politique gouvernementale concernant le système de l'*apartheid.*

34. Le nombre des exécutions a doublé. Beaucoup de détenus, noirs pour la plupart, sont morts en prison sans que les autorités fournissent la moindre explication. Il est à noter que, dans une déclaration en date du 18 février dernier, le Comité exécutif du Conseil oecuménique des Eglises a condamné la torture et les décès de détenus dans les prisons sud-africaines ainsi que la détention de prisonniers politiques sans jugement[5].

35. Il y a eu un vaste mouvement d'opposition collective de la population autochtone contre la politique d'*apartheid.* Cela a abouti à la manifestation d'étudiants à Soweto, qui a été noyée dans le sang par le régime de Pretoria dans les faubourgs de Johannesburg, faisant 2 840 morts et blessés. Ceci peut être comparé avec le massacre de Sharpeville qui s'était produit 16 ans auparavant. Mais ces martyrs ne sont pas morts en vain, car le jour de l'élimination définitive de l'*apartheid* s'approche rapidement grâce à l'héroïsme et à la soif de liberté des peuples africains.

36. Le déplacement forcé des familles et l'augmentation du nombre des déracinés ne feront que croître du fait de la nouvelle loi intitulée *Prevention of Illegal Squatting Act* du 30 juin 1976.

37. La politique d'*apartheid* est néfaste; j'en veux pour preuve le fait qu'il y a actuellement 100 000 prisonniers dans les geôles sud-africaines. L'application du système de laissez-passer en tant que moyen d'imposer la politique d'*apartheid* a eu pour résultat l'incarcération de 269 000 Africains en 1975.

38. La collaboration du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif, ou plutôt leur connivence, dans l'application des

[4] Cité en anglais par l'orateur.

[5] Voir E/CN.4/NGO/204.

lois racistes de sécurité se manifeste de façon révoltante dans les multiples procès politiques.

39. La disparité entre les salaires des travailleurs noirs et des travailleurs blancs ne fait que s'accentuer. Cette situation de discrimination en Afrique du Sud se retrouve dans mon pays, dans l'enclave coloniale nord-américaine dite Zone du canal de Panama, où tous les travailleurs nord-américains ont un salaire plusieurs fois supérieur à celui des travailleurs panaméens. Les lois du travail que condamne aujourd'hui la communauté internationale en Afrique australe sévissent aussi dans la Zone du canal, où il existe, en matière de salaire, un "tarif Etats-Unis" et un "tarif local".

40. La création du prétendu Transkei indépendant montre bien que l'Afrique du Sud a le plus profond mépris pour la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. C'est pourquoi le Groupe spécial d'experts est parvenu à la conclusion que la politique des bantoustans est une violation du droit des peuples à la souveraineté et à l'autodétermination. En fait, le Groupe est parfaitement fondé à conclure que le Transkei est en réalité un territoire non autonome, un protectorat de l'Afrique du Sud, qui ne jouit pas des droits élémentaires d'un Etat souverain.

41. Dans le système de l'enseignement, tout comme dans le domaine du travail, on constate en Afrique du Sud la discrimination raciale sous forme de ségrégation rigide, un enseignement inférieur étant fourni aux Africains. Il en va de même dans la Zone du canal de Panama, où il y a des écoles nord-américaines et des écoles dites latino-américaines.

42. Les mouvements d'étudiants en Afrique du Sud se heurtent à de multiples obstacles. C'est le cas de la South African Students' Organisation et du South African Students' Movement, dont les protestations contre l'*apartheid* ont été punies d'expulsion, d'assignation à résidence et de mise en jugement.

43. L'*apartheid* est d'autant plus condamnable qu'il disloque la vie familiale et oblige les enfants à vivre dans des conditions humiliantes du fait de la ségrégation.

44. Les logements des Africains manquent du confort élémentaire. A Soweto, par exemple, où il y a des centaines de milliers d'habitants, seulement trois maisons sur 100 ont l'eau chaude courante et 15 maisons sur 100 l'électricité.

45. Le système de la main-d'oeuvre migrante disloque la stabilité familiale, car la femme ne peut pas vivre dans la ville où son mari travaille. Il y a une grande disproportion entre le nombre d'hommes et de femmes dans les zones urbaines; dans certaines communautés, il y a 10 hommes pour une femme, et il y a souvent plus d'enfants que de femmes.

46. Pour ce qui est des syndicats, il n'existe aucune garantie pour la population africaine parce que la législation en vigueur constitue une violation des droits syndicaux. Les syndiqués, qui sont bien entendu africains, sont persécutés, traînés en justice et détenus, surtout après les grèves.

47. Cette situation déplorable a des répercussions alarmantes sur la santé mentale de la population africaine et il faut que les organismes compétents des Nations Unies agissent rapidement pour mettre un terme à la politique d'*apartheid* et à la violation des droits de l'homme dans cette région du monde puisque le comportement du Gouvernement sud-africain est un crime de lèse-humanité.

48. En Namibie, la situation de la population est pire encore, bien qu'il s'agisse d'un Territoire international sur lequel l'Afrique du Sud exerce illégalement son autorité. Les effets néfastes de la législation et de la politique d'*apartheid* s'y font sentir plus cruellement encore. Il est évident que l'Afrique du Sud, par des méthodes tortueuses, a l'intention de régler le sort de la Namibie pour servir ses intérêts politiques et économiques et non pas ceux du peuple de la Namibie.

49. Il s'est avéré que la prétendue Conférence constitutionnelle de Windhoek est loin de répondre aux conditions stipulées dans la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité, puisqu'elle restreint de façon ridicule les droits de la Namibie à l'autodétermination et à l'indépendance. La situation est d'autant plus grave que l'Afrique du Sud suit sa politique de bantoustanisation; on se rappellera en effet que, par ses proclamations de mars 1976, l'Afrique du Sud a décrété que le Caprivi oriental était une "zone autonome", soit la dernière étape du processus de bantoustanisation. Il faut ajouter à cette décision la proclamation de l' "autonomie" du Rehoboth Gebiet, d'après une loi d'avril dernier.

50. Non seulement l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie et à chasser de leurs foyers traditionnels de vastes secteurs de la population, mais elle a militarisé de façon alarmante le Territoire en vue d'une guerre coloniale menée d'après un plan de terrorisme étatique contre les Namibiens et l'héroïque mouvement de libération de la South West Africa People's Organization (SWAPO), qui est sans aucun doute l'organisation politique la plus représentative et la plus responsable créée pour la défense des intérêts légitimes du peuple namibien, de son indépendance et de son autodétermination.

51. En ce qui concerne la Rhodésie du Sud, la délégation panaméenne fait sienne l'opinion qui prévaut à l'Organisation des Nations Unies, à savoir que l'année 1977 doit être décisive dans la solution du double problème de la décolonisation du Zimbabwe ou de son accession à l'indépendance en tant que nouvel Etat africain et de l'acceptation du principe du système majoritaire, qui mettra fin aux abus de pouvoir du régime d'Ian Smith et au semi-esclavage que subissent les Africains dans leur propre pays.

52. Le Groupe spécial d'experts chargé d'étudier la situation des droits de l'homme en Afrique australe, qui mérite toute notre gratitude pour l'oeuvre extraordinaire qu'il a accomplie, comme en témoigne son rapport du 31 janvier 1977[6], a fait observer que le régime illégal de la Rhodésie du Sud était toujours caractérisé par l'extrême cruauté avec laquelle les Africains sont traités, par une discrimination

6 E/CN.4/1222 et Corr.1.

rigoureuse, par les conditions de vie lamentables des Africains et par les abus, l'arbitraire et la persécution. Le Groupe d'experts recommande à l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation de l'unité africaine, au Royaume-Uni et à d'autres puissances, ainsi qu'à l'opinion publique mondiale, de faire pression sur le gouvernement rebelle lorsque reprendront les travaux de la Conférence de Genève pour que celle-ci obtienne des résultats tangibles et pour que la période de transition se déroule dans le calme.

53. Le Panama se joint aux hommages rendus au cours de ce débat aux Etats africains qui ont décidé de porter devant l'Organisation des Nations Unies les conflits de l'Afrique australe en vue d'un règlement pacifique. En effet, ces Etats s'efforcent d'obtenir un changement en Afrique du Sud par la négociation en demandant au reste du monde son appui. L'attitude des Etats africains montre que la décolonisation n'est pas un phénomène isolé mais, bien au contraire, un phénomène d'application universelle, parce qu'une enclave coloniale est tout aussi condamnable en Afrique qu'en Asie ou en Amérique latine.

54. La similitude qui existe entre le problème colonial africain et le problème colonial panaméen, par exemple, nous conduit à déclarer que, face à des situations analogues, nous devons rechercher des remèdes analogues. Le Panama, comme la Namibie, le Zimbabwe et l'Azanie, toutes proportions gardées, souffre au coeur de son territoire d'une situation aussi déchirante que celle d'une enclave coloniale étrangère où se pratique la discrimination raciale, où se trouvent des tribunaux étrangers, où s'applique une législation étrangère et où l'on entend une langue étrangère, au mépris du droit reconnu aux peuples à l'autodétermination politique et économique. De même que les Etats africains, le Panama négocie avec une grande puissance pour recouvrer la plénitude de sa souveraineté brisée par l'enclave coloniale et, comme les Etats africains, nous demandons au reste du monde, qui est si bien représenté ici, qu'il nous apporte son appui.

55. Le Gouvernement panaméen prétend que là où il y a colonialisme il y a discrimination, tout comme il existe un rapport entre la maladie et le microbe qui en est à la source : où il y a tuberculose, il y a le bacille de Koch; où il y a la lèpre, il y a le bacille de Hansen; où il y a la syphilis, il y a un tréponème; où il y a le cancer, il y a des cellules cancéreuses. C'est pourquoi le colonialisme et la discrimination raciale pratiqués par l'Afrique du Sud en Afrique australe sous forme d'*apartheid* et par les Etats-Unis dans la Zone du canal de Panama sous une autre forme appellent une comparaison qui doit nous amener à des conclusions analogues, parce qu'il s'agit du même mal et des mêmes injustices.

56. D'une part, nous avons le colonialisme représenté par une enclave coloniale nord-américaine, qui maintient au centre du territoire panaméen une structure gouvernementale étrangère, administrée de façon unilatérale et dans une langue étrangère; d'autre part, nous avons dans la Zone du canal la ségrégation raciale et l'*apartheid*, avec leurs caractéristiques propres, qui se manifestent tout particulièrement dans les relations de travail, dans l'éducation et dans le logement. Pour plus de détails, je recommande aux membres du Conseil la lecture du rapport présenté par le Panama, le 3 novembre 1976, au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale[7]. La deuxième partie de ce rapport est consacrée à la discrimination dans la Zone du canal.

57. L'attachement du président Carter au respect des droits de l'homme, Monsieur le Président, met en lumière les efforts que vous déployez vous-même pour parvenir à un consensus sur ce qui pourrait être un programme de décolonisation des peuples opprimés de l'Afrique australe. Il est évident, tant pour les Etats-Unis que pour la communauté internationale, que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un droit fondamental de l'homme dont l'exercice, conformément à la Charte des Nations Unies, aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité doit permettre de résoudre pacifiquement les grands conflits qui affligent l'humanité.

58. Comme les Etats africains, nous ressentons la lenteur traumatisante des négociations qui, dans le cas de l'Afrique australe, remontent à plusieurs décennies et, dans le cas du Panama, à 13 longues années. Il est possible que sous le gouvernement Carter, et avec le concours de toutes les régions du monde représentées au sein du Conseil, nous extirpions enfin les derniers vestiges du colonialisme en Afrique et en Amérique latine.

59. Mon pays attend et réclame son droit de parvenir rapidement avec les Etats-Unis à un nouveau traité sur le canal de Panama qui mette un terme à la juridiction nord-américaine sur le territoire panaméen, qui rétablisse l'intégrité territoriale de l'Etat panaméen et qui rende au Panama le contrôle du canal et de son fonctionnement pour que cette voie interocéanique soit un instrument de paix et de progrès ouvert à tous les navires de tous les pays du monde à tout moment, sans aucune discrimination et sur un pied d'entière égalité. Je sais qu'il faudra surmonter de grandes restrictions mentales et des vestiges psychologiques d'anachronismes qui remontent au début du siècle et qui se manifestent encore à la table des négociations; mais nous espérons qu'au cours de 1977 les deux parties redoubleront d'efforts pour parvenir, d'un commun accord, à un traité conforme aux principes du droit international relatifs à l'amitié et à la coopération entre Etats.

60. Il y a quelques signes encourageants. La visite du président Carter à l'Organisation des Nations Unies et son discours devant les délégations des Etats Membres constituent incontestablement un grand pas vers le renforcement de notre organisation, qui devra d'ailleurs pour réussir compter aussi sur l'appui des autres dirigeants du monde. Le *New York Times* nous dit aujourd'hui dans son principal éditorial : "Un nouveau Président et un nouvel esprit ont suscité un changement d'attitude à l'égard du Viet Nam, du Panama, de la majeure partie de l'Afrique et, maintenant, de Cuba." Ce même éditorial nous dit que l'on envisage un nouveau rapprochement avec la Chine, de nouvelles négociations avec le Moyen-Orient, l'amélioration des institutions de coopération internationale et, surtout, la limitation de la course aux armements. C'est pourquoi il nous semble indispensable de parvenir à des accords positifs avec l'Union soviétique.

[7] CERD/C/8.

61. Devant cette toile de fond de la scène internationale, les pays du tiers monde et tous les pays qui restent fidèles aux principes de la Charte conviendront avec moi que, dans les problèmes coloniaux de l'Afrique et de l'Amérique latine, et particulièrement en ce qui concerne la question de l'Afrique australe et celle du canal de Panama, il faudra trouver des solutions conformes à l'esprit de l'heure et que tout règlement pour la solution pacifique des problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales devra tenir compte des éléments suivants :

– Premièrement, la décolonisation dans chacune de ces zones devra se faire rapidement, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui proclame solennellement la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme parce qu'il constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte et compromet la cause de la paix et de la coopération mondiales.

– Deuxièmement, la restitution à chaque pays de ses ressources naturelles, dans le respect de sa souveraineté territoriale, conformément aux principes et aux normes des déclarations suivantes de l'Assemblée générale : déclaration relative à la souveraineté permanente des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, selon laquelle cette souveraineté est un élément fondamental du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes *[résolution 1803 (XVII)]*, et Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui stipule entre autres que le nouvel ordre économique international doit être fondé sur le plein respect des principes ci-après :

"Souveraineté permanente intégrale de chaque Etat sur les ressources naturelles et sur toutes les activités économiques . . .;

"Droit pour tous les Etats, territoires et peuples soumis à une occupation étrangère, à une domination étrangère et coloniale ou à l'*apartheid* d'obtenir une restitution et une indemnisation totale pour l'exploitation, la réduction et la dégradation des ressources naturelles et de toutes les autres ressources de ces Etats, territoires et peuples" *[résolution 3201 (S-VI)]*.

62. La délégation panaméenne croit cependant que, parallèlement aux négociations menées pour résoudre les questions de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe, le Conseil de sécurité doit adopter toutes les mesures qu'autorise le Chapitre VII de la Charte pour obtenir le respect de ses décisions. Ma délégation appuiera donc les décisions qui seront prises en ce sens conformément aux exposés faits ici par les Etats africains, par les pays non alignés et par d'autres Etats. Notre position repose sur la conception politique exprimée par le chef de gouvernement de mon pays, le général Omar Torrijos, lors de la Conférence au sommet des pays non alignés qui s'est tenue à Colombo en août dernier. En cette occasion historique, le général Torrijos s'est exprimé en ces termes :

"Je tiens à dire à mes frères d'Afrique que le jour où les Nations Unies ordonneront une mission de guerre nos forces seront à leur disposition pour chasser du pouvoir la minorité de Rhodésie et d'Afrique du Sud.

"Nous savons ce qu'est l'*apartheid* parce que la discrimination raciale est précisément le phénomène le plus honteux de la zone géographique qui divise notre pays en deux."

63. L'Afrique australe est à l'aube de changements historiques et profonds qui devront se réaliser grâce à l'appui ferme des Nations Unies. Nul ne saurait nier que la cause de l'Afrique est aussi celle de l'Amérique latine, de l'Asie et de tous les pays attachés à la cause de la décolonisation. En un mot, la cause de l'Afrique est celle des Nations Unies; c'est aussi celle des pays non alignés. Dans la Déclaration politique de Colombo il est dit :

"Les pays non alignés s'identifient à tous les mouvements de libération nationale luttant pour leur indépendance vis-à-vis du joug colonial et s'associent à toutes les tentatives visant à éliminer les relations inégales et la domination de toutes sortes, et ils contribueront à agir dans ce sens par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies[8]."

64. M. LEPRETTE (France) : En inscrivant à son ordre du jour la question de l'Afrique du Sud – qui, si j'en juge par les propos des nombreux orateurs qui m'ont précédé, est aussi, plus largement, un examen de la situation en Afrique australe – le Conseil de sécurité a tenu compte de la gravité des défis auxquels fait face notre organisation dans cette partie du monde.

65. Le Conseil de sécurité et la communauté mondiale tout entière formulent contre l'Afrique du Sud trois griefs essentiels. Le premier, le plus fondamental, concerne l'*apartheid*. Le mépris de la dignité de l'homme érigé en système est une insulte à nos conceptions et aux buts de l'Organisation. Le deuxième porte sur la persistance de l'occupation illégale d'un Territoire doté d'un statut international, la Namibie. Le troisième enfin vise la non-application des mesures obligatoires imposées par l'Organisation contre un régime illégal et rebelle, celui de la Rhodésie du Sud.

66. J'ai dit que le grief le plus fondamental portait sur l'*apartheid*, c'est-à-dire la conception même que l'on se fait de l'homme. Mon pays réprouve ce système, contraire aux principes de base de la société française et occidentale. Permettez-moi de tenter ici une analyse des différents niveaux du problème.

67. Tout au fond des choses, il y a la conception que nous nous faisons de l'égalité naturelle des hommes dont le principe se confond, chez nous, avec les sources du christianisme. Le bouillonnement intellectuel du XVIII[e] siècle, en achevant de le séculariser, en a assuré la consécration dans nos institutions publiques. Les philosophes français et européens ont mis l'accent sur "l'esprit d'égalité" sans lequel, dit le philosophe français Montesquieu, "il ne peut y avoir de système démocratique". Le règne de la raison, par opposition à celui des "préjugés", a servi de point de départ aux deux grandes déclarations du XVIII[e] siècle, l'américaine, puis la française, qui proclame dès la première phrase que "les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits".

8 A/31/197, annexe I, par. 34.

68. A un deuxième stade, le règne de la raison et le principe de l'égalité ont été transcrits dans des lois "égales pour tous et applicables à tous". Les hommes, les citoyens de nos pays sont devenus égaux devant la loi; ils sont maintenant les auteurs des lois qui permettent à la démocratie de s'affirmer comme le régime le plus convenable au stade historique auquel nous sommes parvenus.

69. Le XX$^{e}$ siècle a vu l'apparition de nouvelles conquêtes égalitaires sur le terrain économique et social, et par là dans la vie pratique des hommes. Nous luttons aujourd'hui contre les formes les plus diverses d'infériorité et d'exploitation. Considérant ce point comme aussi fondamental que l'égalité abstraite du XVIII$^{e}$ siècle, la France l'a inscrit dans sa constitution, dont le préambule est ainsi rédigé :

> "Nul ne saurait être placé dans une situation d'infériorité économique, sociale ou politique contraire à sa dignité et permettant son exploitation en raison de son sexe, de son âge, de sa couleur, de sa nationalité, de sa religion, de ses opinions, de ses origines ethniques ou autres."

70. Abordant sur cette toile de fond l'objet de notre débat, je constate ceci : le principe d'égalité n'est pas reconnu en Afrique australe; il y est au contraire bafoué. Les lois n'y sont pas égales pour tous; la position économique de la majorité est extraordinairement inférieure à celle d'une minorité. Nous condamnons le régime d'*apartheid* parce qu'il est une contre-démocratie, parce qu'il organise une pseudo-société au lieu de construire une société humaine, parce qu'il est un défi à la conscience que l'humanité moderne a prise d'elle-même depuis deux siècles.

71. J'en viens aussitôt à l'autre point de notre débat, à savoir la relation qui existe entre la situation de crise résultant du régime d'*apartheid* et les devoirs de la communauté internationale; que cette relation soit forte, que nous devions faire quelque chose, étudier une action, est très clair. Le Ministre français des affaires étrangères, M. de Guiringaud, prenant la parole devant l'Assemblée générale le 29 septembre 1976, s'est exprimé en ces termes :

> "La paix, objectif central de notre action, est le fruit d'un équilibre qui repose ... sur l'indépendance des Etats, mais aussi sur des bases plus larges. N'avons-nous pas, dès 1945, proclamé "notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine ..." ?
>
> "... force est de constater qu'il est aujourd'hui, dans le monde, des situations ... parfois menaçantes pour la paix, qui sont dues à la méconnaissance [de ces] droits fondamentaux ...
>
> "Je pense tout particulièrement à l'Afrique australe, où tension et affrontements se développent avec une acuité croissante, qui justifie la part que nous prenons ou l'appui que nous apportons aux efforts entrepris pour prévenir un enchaînement fatal. Que la discrimination raciale soit la cause fondamentale de la crise, même si les situations sont, ici et là, différentes, c'est l'évidence[9]."

9 *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières,* 9$^{e}$ séance, par. 108 à 110.

72. Ainsi, l'analyse en profondeur que mon gouvernement fait de la situation en Afrique australe le ramène à sa condamnation initiale de l'*apartheid.*

73. Lorsque la maladie d'une société, qui n'est pas de type colonial, porte sur la conception qu'elle se fait de l'homme, lorsqu'elle n'a pas admis cet esprit d'égalité nécessaire au fonctionnement de la démocratie, quelle action faut-il entreprendre pour la faire évoluer ? Convient-il de la rejeter dans les ténèbres extérieures, de la punir sans appel, et avec elle la majorité des hommes d'Afrique australe ? Force est de constater que nous ne sommes pas seulement devant un régime étranger à la raison politique, mais aussi devant une série de tensions et de passions sociales.

74. L'isolement des sociétés ne les a jamais rendues plus ouvertes, bien au contraire; l'histoire montre qu'il conduit au durcissement des positions, au blocage de toute évolution. La délégation française l'avait souligné lors d'un précédent débat : préférer la médecine à la chirurgie, admettre la possibilité d'une longue et nécessaire négociation avec la maladie nous paraissent la seule voie possible, parce que la seule propre à assurer le changement.

75. Lorsqu'on s'attaque aux maux profonds d'un corps social, les pressions de la communauté mondiale doivent être à la fois permanentes et multiformes. J'ai parlé de patience, non de faiblesse. Certains ne manqueront pas de dire qu'ils n'ont que faire des condamnations morales dont le temps serait révolu ou des pressions dont ils contestent l'efficacité. Nombreux sont ceux qui jugent venu le temps des sanctions obligatoires.

76. Permettez-moi de ne pas partager leur opinion. Dans la situation où nous sommes, ma délégation estime le plus approprié de rassembler dans un document solennel les principes qui doivent être incorporés dans les réformes que nous demandons à l'Afrique du Sud d'opérer. Je souhaite que le Gouvernement de Pretoria ne se trompe pas sur la portée de la déclaration qui est mise au point dans les groupes de travail du Conseil. Là où ce texte déclare rejeter les bases de l'*apartheid,* le comportement des autorités sud-africaines et les différents aspects de la vie injustement imposée à la majorité noire, il faut que Pretoria comprenne que nous l'appelons à des changements précis, à un réexamen en profondeur de sa politique. La répression actuelle n'est pas seulement indigne, elle est dangereuse. Il faut absolument que l'Afrique du Sud s'aide elle-même et nous aide à prévenir l' "enchaînement fatal" auquel faisait allusion M. de Guiringaud. Qu'elle abolisse au plus vite toute trace de séparation raciale, qu'elle coopère avec tous ceux qui agissent dans ce sens au sein des Eglises, des entreprises et d'autres associations. Qu'elle reconnaisse que tous ses habitants ont droit à une citoyenneté et à un statut politique qui leur permettent de décider de leur sort. Qu'elle renonce au système des bantoustans, que mon pays et ceux de la Communauté européenne réprouvent totalement, comme ils l'ont montré dans le cas du Transkei. Il faut enfin et surtout que la philosophie même qui sert de base actuelle à l'Afrique du Sud soit abandonnée et remplacée par un système politique et économique égalitaire dont il n'existe aucune raison de penser qu'il devrait être inacceptable pour la minorité de privilégiés qui gouverne actuellement.

77. Ainsi que je l'ai déjà dit, la situation des Sud-Africains blancs n'est pas de type colonial : ces hommes et ces femmes ne sont pas hors de chez eux. Je n'ai pas entendu nos collègues africains parler de les opprimer à leur tour; j'ai tout au contraire retenu une phrase significative de l'ambassadeur Harriman, par exemple, disant :

> "Ce que nous réclamons, c'est simplement l'application du gouvernement de la majorité fondé sur la reconnaissance de droits égaux pour tous les groupes raciaux en Afrique du Sud." *[1988e séance, par. 72.]*

Puisque, comme l'a dit de son côté le Commissaire aux affaires extérieures du Nigéria, les Africains veulent "bâtir et non détruire" *[1989e séance, par. 30]*, il devient important qu'au-delà des menaces et des refus simplistes, on réfléchisse en Afrique du Sud et ailleurs aux meilleurs moyens d'ouvrir un dialogue continu, fondé sur une nouvelle approche des difficiles problèmes de la région. Je me rallie bien volontiers aux idées qui ont été exprimées en ce sens par mes collègues canadien et allemand *[1998e séance]* et je pense que le moment est venu de s'efforcer de sortir de l'impasse et d'obtenir de l'Afrique du Sud les premières concessions réellement significatives dans la région qui dépend d'elle.

78. Je voudrais encore citer une phrase entendue au cours de ce débat : "L'Afrique du Sud" – a dit un orateur africain particulièrement qualifié – "ne sera jamais prospère et libre tant que sa population ne vivra pas dans la fraternité et ne jouira pas de droits égaux". Le représentant de la France n'a pu qu'être touché de retrouver dans la même phrase les trois mots de sa devise nationale et, parmi eux, celui – trop souvent oublié – de fraternité. C'est une vérité profonde que de dire qu'aucune société n'est digne de ce nom s'il n'y existe pas un minimum de fraternité. C'est aussi au niveau des hommes et de leurs rapports que nous devons chercher et trouver les remèdes à la crise que traverse l'Afrique du Sud. Nos efforts en ce sens ne doivent pas se relâcher. Chacun de nous – et, à cet égard, ceux qui ont des relations avec Pretoria ont des responsabilités particulières, nous le reconnaissons – doit, par des initiatives propres, manifester sa détermination de voir évoluer une société qui engendre la violence. En toute hypothèse, la persuasion, l'exercice de pressions fermes et progressives restent des moyens que l'on aurait tort d'abandonner. La déclaration solennelle que nous envisageons est un témoignage de cette politique. Le devoir de chacun en Afrique australe est, de l'avis de la France, d'encourager ceux, encore trop peu nombreux parmi les Sud-Africains blancs, qui luttent pour faire entendre la voix de la justice; notre devoir est de rester fidèles aux objectifs de notre organisation en nous efforçant sans relâche et sans concession de faire prévaloir les chances de solutions pacifiques de la situation.

79. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant du Togo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

80. M. KODJOVI (Togo) : Monsieur le Président, je vous remercie bien vivement de m'avoir autorisé à intervenir devant cette auguste assemblée, dans un débat dont l'importance n'échappe à personne, pour rappeler la position de mon pays sur les problèmes de l'Afrique du Sud et l'analyse sur laquelle se fonde cette position.

81. Auparavant, je voudrais rendre un respectueux hommage à la mémoire du commandant Narien Ngouabi, vaillant combattant de la liberté et de la dignité humaine, tragiquement arraché à l'affection du peuple congolais et de tous les peuples épris de paix et de progrès. Le commandant Ngouabi a laissé dans l'Afrique combattante, voire dans le monde entier, un vide plutôt difficile à combler.

82. Je voudrais ensuite, Monsieur le Président, vous dire tout le plaisir que j'ai à m'associer à ceux qui ont pris la parole avant moi et vous ont adressé des compliments pour votre nomination en qualité de représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et pour le brio avec lequel vous avez conduit les travaux du Conseil de sécurité pendant ce mois.

83. Vous avez, avec le pasteur Martin Luther King, dont nous vénérons la mémoire, lié de façon glorieuse votre nom au combat pour les droits civiques en faveur des Noirs américains. Vous savez ce qu'est la personne humaine, vous savez qu'un homme est un homme, quelle que soit la couleur de sa peau, et vous avez lutté pour sa dignité. Nous pensons que votre nomination est un signe, de même que sont un signe les déclarations d'intention que nous enregistrons avec beaucoup d'intérêt ces dernières semaines concernant les droits de l'homme. Nous savons qu'il n'échappe à personne qu'en cette matière, si l'action doit être menée tous azimuts et par tous, et de façon permanente, il y a des zones prioritaires où elle s'impose immédiatement et où elle doit être conduite avec détermination et vigueur – en Afrique du Sud, par exemple, où règne une situation explosive créée par les brimades sans nom qu'une minorité de Blancs inflige à la majorité de Noirs par l'occupation illégale de la Namibie, par l'aménagement de ces camps de relégation que sont les bantoustans, le tout sur fond d'*apartheid*.

84. Il y a plus de 30 ans qu'on a sonné l'alarme au sujet de la discrimination raciale pratiquée en Afrique du Sud. Et c'est par centaines que se chiffrent les résolutions, les recommandations et les rapports consacrés à l'*apartheid* par la communauté internationale au niveau de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, des différents organismes spécialisés, ainsi que de divers comités et commissions de l'ONU. Lorsque, outre ces résolutions, recommandations et rapports, on se réfère au nombre impressionnant de déclarations condamnant l'*apartheid* et au flot d'encre et de salive que cette doctrine et son application ont fait couler, il n'est pas possible de dire que notre organisation ne s'est pas suffisamment occupée du problème; on ne peut pas prétendre non plus que ce problème ne préoccupe pas la collectivité humaine dans son ensemble. La politique d'*apartheid* est l'objet d'une condamnation unanime car elle est ignoble et immorale dans sa conception, abominable, inhumaine et inadmissible dans son application. L'*apartheid* piétine carrément la morale universelle et bafoue de façon globale et systématique tous les principes de base de la Charte des Nations Unies : l'égalité des races et des peuples, la justice, le respect de la personne humaine, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

85. Puisqu'il est unanimement admis que seule l'observation scrupuleuse de ces principes peut prémunir l'humanité contre les horreurs inqualifiables qui ont marqué la seconde guerre mondiale et assurer de façon durable la paix dans le monde, il est aisé d'entrevoir vers quelles catastrophes l'*apartheid* conduit le monde de manière irrésistible et irréversible. Ces horreurs de la seconde guerre, qui ont profondément bouleversé le monde, tragiquement traumatisé l'humanité et provoqué dans tous les domaines de l'existence des remous qui ne semblent pas près de s'estomper, étaient dues, on ne le sait que trop, à un système raciste. La collectivité humaine souffre encore dans sa chair et dans sa conscience des séquelles des affreux événements qui ont marqué cette guerre.

86. On observe aujourd'hui en Afrique du Sud des signes qui ne trompent pas : l'escalade de la violence dans cette région; le cycle infernal brimades-protestations-répression dans lequel Vorster a emprisonné l'Azanie; le caractère sauvage des massacres qu'on y opère de sang-froid et dans lesquels périssent un nombre de plus en plus grand d'hommes, de femmes et même d'enfants noirs dont le seul crime est de demander à être traités en êtres humains; les mesures inhumaines prises pour enfermer définitivement les Noirs d'Afrique du Sud dans un ghetto politique, économique, social et culturel; l'instauration de bantoustans qui ne sont rien d'autre que de vastes camps de concentration; les provocations perpétrées et les assauts lancés contre les pays indépendants voisins. Tout cela constitue une grave menace pour la paix. Le bellicisme et l'agressivité des régimes racistes sont connus, comme le sont les calamités auxquelles conduit leur sanglante frénésie.

87. Alors pourquoi, malgré les efforts entrepris depuis 30 ans pour l'éliminer, malgré la condamnation unanime dont il est l'objet, malgré son caractère abject, malgré les risques évidents qu'il fait courir au monde, malgré les leçons de l'histoire, pourquoi, malgré tout cela, le régime d'*apartheid* se maintient-il et même se renforce-t-il, s'arme-t-il jusqu'aux dents et s'offre-t-il la joie satanique de narguer la communauté internationale ?

88. Il est difficile de comprendre pourquoi le régime de Vorster bénéficie de puissantes complicités à peine voilées. Est-ce parce que Vorster et sa clique de tortionnaires blancs affirment qu'ils veulent faire de l'Afrique du Sud le bastion du monde libre ? Curieuse façon de concevoir ce monde libre, de le présenter, de le représenter et de le défendre ! La cruelle fourberie est là trop évidente pour qu'il soit possible de se laisser fourvoyer. Il n'y a pas de moyens plus efficaces de faire détester ce monde dit libre et de contribuer à la ruine de l'Occident que ceux utilisés par les maîtres de Pretoria – si tant est qu'il faille nécessairement s'obstiner à entretenir le clivage est-ouest et à continuer de tabler sur la division si commode, mais si dangereuse aussi, du monde en deux camps opposés, au lieu de considérer tout simplement, ainsi que le demandent les exigences de notre époque, le genre humain comme une entité familiale qui doit évoluer dans l'harmonie et au sein de laquelle chaque individu a des droits essentiels et inaliénables qui doivent lui être garantis. Est-ce pour la protection des intérêts économiques et financiers des milieux d'affaires qui ne cessent d'accroître leurs investissements dans cette région ? L'argent, dit-on communément et peut-être vulgairement, n'a pas d'odeur. Mais il est tout de même inhumain et révoltant de sacrifier tant de principes moraux et tant de vies innocentes sur l'autel de quelques intérêts matériels égoïstes. Est-ce pour assurer la survie des Blancs d'Afrique du Sud que certaines puissances économiques et militaires aident cette minorité à continuer d'imposer sa loi barbare à l'immense majorité noire ? Pourtant, aucun Africain, après la nuit coloniale et les humiliations qui l'ont marquée, n'a jamais entrepris d'exterminer les anciens colons blancs. Ceux-ci sont toujours demeurés les partenaires actifs – et même parfois les bénéficiaires privilégiés – du développement des jeunes nations indépendantes. Pourquoi y aurait-il des craintes particulières à cet égard en ce qui concerne l'Afrique du Sud, surtout lorsque l'on sait la haute idée que le Noir a de la fraternité et de l'harmonie multiraciale ?

89. En entretenant l'affreux régime de Vorster dans sa cruauté et dans sa perfidie vis-à-vis de notre communauté, on ne fait que cultiver la haine entre les races, et c'est là le noeud du problème. Comment donc peut-on expliquer ce mépris profond de l'un des principes fondamentaux contenus dans la Charte, à savoir la fraternité entre les races et les peuples du monde entier, si ce n'est par le fait que le régime sud-africain et ses complices, pour maintenir leur emprise sur l'Afrique australe, ont adopté le précepte *"Oderint, dum metuant"* – "Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent" ?

90. C'est pourquoi nous sommes convaincus que le fort qui appuie sa puissance sur l'injustice systématique et sur la brimade des faibles du moment n'est jamais assez fort pour rester le maître. Un peuple atteint dans sa dignité et acculé ne recule devant aucun sacrifice pour se dégager de l'oppression barbare. Le régime raciste d'Afrique du Sud est donc condamné à disparaître, et c'est parce qu'il a pris conscience de cette réalité qu'il cherche désespérément à se renforcer hors de ses frontières en s'assurant, d'une part, le dévouement du rebelle aux abois Ian Smith et, de l'autre, l'annexion de la Namibie. Seuls les derniers soubresauts du régime minoritaire de Vorster expliquent la hargne avec laquelle il foule aux pieds les multiples résolutions lui enjoignant de libérer la Namibie et sa parfaite entente avec les rebelles de Rhodésie, qui sont eux aussi vomis par la communauté internationale.

91. En ouvrant la réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine tenue à Lomé du 21 au 28 février dernier, le général d'armée Gnassinghe Eyadema, président de la République togolaise et président-fondateur du rassemblement du peuple togolais, a déclaré, parlant des derniers développements de la situation en Azanie :

> "Le dominateur resta trop imbu de sa prétendue supériorité pour capituler sans condition. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de ses sursauts d'orgueil que traduisent les résistances désespérées d'Ian Smith ou la mascarade que constitue la conférence organisée par l'Afrique du Sud pour régler le sort de la Namibie en dehors du seul représentant authentique du peuple namibien, la SWAPO. Nous nous devons plutôt d'accroître notre vigilance active pour que les solutions qui s'imposeront tôt ou tard répondent aux aspirations profondes des peuples concernés. L'Afrique vaincra, et

avec elle les peuples de bonne volonté, les peuples épris de paix. Oui, l'Afrique vaincra car la cause qu'elle défend est juste et son combat est légitime."

Ce n'est pas là une simple déclaration de circonstance. Bien plus que cela, c'est, de la part du guide lucide d'une révolution profondément humaniste, un acte de foi, l'expression d'une farouche détermination de mobiliser toutes les énergies pour combattre sans relâche jusqu'à la victoire finale l'injustice et l'oppression afin d'assurer le triomphe des idéaux de liberté, d'égalité, de dignité et de quiétude pour tous dans un monde de solidarité et de fraternité.

92. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant de l'Ethiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

93. M. BEKELE (Ethiopie) *[interprétation de l'anglais]* : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier ainsi que les membres du Conseil pour avoir autorisé ma délégation à participer à ce débat. En l'absence de mon ambassadeur, qui n'est pas à New York, j'ai le grand honneur de prendre la parole personnellement devant le Conseil. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour vous féliciter de votre nomination en tant que représentant permanent de votre pays auprès de l'Organisation ainsi que pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours.

94. La question dont le Conseil est saisi fait l'objet depuis longtemps – 31 ans – de débats, de déclarations et de résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui n'ont apporté jusqu'à ce jour aucun résultat satisfaisant. Au cours des 31 dernières années, des progrès gigantesques ont été réalisés dans tous les domaines d'activité. Un certain nombre de nations indépendantes ont vu le jour dans le monde et plusieurs questions difficiles ont été abordées sérieusement, sinon résolues.

95. Depuis 31 ans, seul un phénomène n'a pas changé, est resté inflexible et oublieux du monde bien que le monde ne l'ait pas oublié : c'est l'Afrique du Sud et son système de l'*apartheid*. Toutes les fois que la question de l'Afrique du Sud est discutée à l'Organisation des Nations Unies, nous, Africains, avons été conduits à croire à la forme plutôt qu'au fond, aux paroles plutôt qu'aux actions. Nous avons été conduits à croire que la voie suivie par les amis de l'Afrique du Sud apportait de meilleurs résultats que la nôtre. Les amis de l'Afrique du Sud ont fait ce qu'ils voulaient depuis 31 ans. Entre-temps, l'Afrique du Sud a adopté l'*apartheid*, c'est-à-dire un racisme institutionnalisé au lieu d'une simple discrimination; l'Afrique du Sud est devenue une nation agressive plutôt qu'un simple voisin gênant; l'Afrique du Sud a ouvertement défié l'Organisation plutôt que de se sentir gênée vis-à-vis d'elle.

96. Alors que les délégations viennent aujourd'hui demander au Conseil de prendre des mesures, alors que les membres du Conseil procèdent à des consultations intensives pour arriver à un texte acceptable de déclaration, l'Afrique du Sud, au mépris total de la communauté mondiale, prend des mesures de plus en plus concrètes. Alors que le Conseil se préoccupe de la rédaction du texte qu'il élaborera à l'issue de ce débat, l'Afrique du Sud passe à l'action. Au moment où nous discutons cette question, le *New York Times* publie un article de Johannesburg dans son édition d'aujourd'hui indiquant que l'Afrique du Sud est en train d'accroître son budget militaire. Il y est dit :

"Une préoccupation croissante au sujet de la sécurité du pays s'est reflétée dans l'augmentation de 21,3 p. 100 des dépenses militaires et de 15 p. 100 des dépenses de police. Cette augmentation du budget militaire représente 1,9 milliard de dollars, 18 p. 100 des 10,3 milliards de dollars du budget total."

Ce nouveau défi à l'Organisation des Nations Unies amènera-t-il les membres du Conseil à prendre des mesures plus rigides ? J'espère qu'ils en seront capables.

97. C'est dans ce contexte que la délégation éthiopienne aborde l'examen de la question de l'Afrique du Sud. D'une part, nous avons une situation dans laquelle l'Afrique du Sud est allée de mal en pis et, d'autre part, nous voyons que certains membres du Conseil de sécurité – et des membres importants du Conseil – tolèrent la voie dans laquelle l'Afrique du Sud a choisi de s'engager. Il est vrai que ces membres n'ont pas rédigé la législation de l'Afrique du Sud, ils n'ont pas planifié son agression contre d'autres Etats d'Afrique et ils ne lui ont pas demandé non plus de mépriser l'Organisation des Nations Unies. Mais est-ce que ce ne sont pas ces mêmes amis de l'Afrique du Sud qui ont alimenté son économie, l'ont armée jusqu'aux dents, lui ont permis de résister à la communauté internationale et ont entretenu des relations avec elle dans les sports, les arts, le domaine scientifique, les relations diplomatiques et les communications ? Ces amis de l'Afrique du Sud ont-ils jamais prouvé leur aversion pour l'*apartheid* ? On nous répète toujours qu'il s'agit de sociétés libres et démocratiques et que, par conséquent, leurs gouvernements n'ont rien à dire en ce qui concerne le comportement de leurs citoyens dans les sports, les performances de leurs artistes, le commerce de leurs hommes d'affaires et le droit de chacun de voyager. Ils ne peuvent discipliner les marchands d'armes; ces derniers aussi peuvent faire du commerce où ils veulent. Quant à leurs relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, leur présence là-bas a une influence de modération. Les prétextes sont sans fin ! En même temps, l'Afrique du Sud devient plus méprisante et plus dangereuse. Cette tromperie peut-elle continuer ?

98. L'heure est venue, et en fait il est plus que temps, de prendre des mesures pour éviter un désastre en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité doit faire son devoir et mettre fin aux assassinats non provoqués, aux emprisonnements et aux agressions perpétrés par l'Afrique du Sud et par son protégé, le régime raciste d'Ian Smith. Les gouvernements qui ont fait de la question des droits de l'homme leur nouveau credo devraient être persuadés de l'appliquer à l'Afrique du Sud plutôt que de chercher dans le monde des candidats acceptables pour leur colère. Un leader de la lutte pour les droits de l'homme aurait dit récemment que les droits de l'homme sont subitement devenus très à la mode et que son bureau est inondé de questions. Je voudrais ajouter qu'à son avis ceci ne contribue pas à la réalisation des droits de l'homme mais l'entrave. La question des droits de l'homme est trop importante, c'est une cause trop méritoire pour être risquée ainsi. Il y a peut-être des

divergences de vues sur ce que sont les droits de l'homme. Dans certains pays fascistes, on a même refusé les droits économiques et politiques à certains; dans d'autres pays, des agitateurs, des criminels de droit commun et des chevaux de Troie ont été assujettis et sont devenus tout à coup de grands défenseurs des droits de l'homme. Quoi qu'il en soit, c'est en Afrique du Sud surtout que les droits de l'homme fondamentaux sont foulés aux pieds, c'est en Afrique du Sud qu'on refuse de reconnaître le caractère humain des populations. C'est en Afrique du Sud que toute préoccupation véritable pour les droits de l'homme devrait se manifester.

99. Alors que ces nouveaux champions des droits de l'homme font un peu plus de travail là où c'est le plus nécessaire, ils devraient se demander si leur prétendue sécurité et leurs intérêts économiques ne seraient pas mieux protégés par des moyens autres que ceux qui sont aux dépens du peuple noir de l'Afrique du Sud. Est-ce que l'Afrique du Sud est si importante pour leur sécurité et leur bien-être économique qu'on doit lui permettre de priver l'homme noir de sa vie, de sa liberté et de son propre pays ? Je pose cette question parce qu'il semble à ma délégation que c'est là la raison pour laquelle les amis de l'Afrique du Sud s'empressent de la protéger de toute action du Conseil.

100. Le "National Security Study Memorandum 39", l'étude de Kissinger sur l'Afrique australe, indique très clairement que les intérêts des Etats-Unis dans cette région sont la sécurité et l'économie et que, par conséquent, la politique des Etats-Unis devrait être de maintenir ces intérêts. Certains pourraient ajouter un troisième intérêt, celui de l'affinité raciale de la classe dirigeante avec les architectes de l'*apartheid,* mais nous pouvons écarter cette idée car elle n'est pas charitable pour la classe dirigeante qui, finalement, a rayé des livres toutes les lois relatives à la race. Mais les deux intérêts mentionnés, la sécurité et l'économie, doivent être affrontés franchement. L'étude décrit ainsi l'intérêt économique :

"Les investissements directs des Etats-Unis en Afrique australe, principalement en Afrique du Sud, s'élèvent à environ 1 milliard de dollars et sont très rentables. Le commerce, principalement avec l'Afrique du Sud, a un solde favorable pour les Etats-Unis (nos exportations en Afrique du Sud s'élèvent à 450 millions de dollars en 1968 contre des importations de 250 millions de dollars). En outre, les Etats-Unis ont un intérêt économique direct dans le rôle clé que l'Afrique du Sud joue dans la balance des paiements du Royaume-Uni. Les investissements du Royaume-Uni en Afrique du Sud sont estimés à l'heure actuelle à 3 milliards de dollars, et les Anglais ont indiqué très clairement qu'ils ne prendront aucune mesure risquant de mettre en danger leurs intérêts économiques. Les Etats-Unis ont intérêt à commercialiser dans l'ordre la production d'or de l'Afrique du Sud, ce qui est important pour le bon fonctionnement du système du prix à deux volets de l'or[10]."

10 *The Kissinger Study of Southern Africa* (Wesport, Connecticut, Lawrence Hill and Company, 1976), p. 87.

L'intérêt de la sécurité est décrit comme suit :

"L'Afrique australe est géographiquement importante pour les Etats-Unis et leurs alliés, particulièrement depuis la fermeture du canal de Suez et l'accroissement des activités soviétiques dans l'océan Indien. Les Etats-Unis utilisent les facilités de survol et d'atterrissage pour les aéronefs militaires dans les territoires portugais et en Afrique du Sud. Il y a des installations de réparation de navires et des installations logistiques en Afrique du Sud dont le niveau technique n'a d'égal nulle part ailleurs sur le continent africain[10]."

101. On dira peut-être que cette étude est ancienne, qu'elle a été préparée il y a plus de sept ans pour une administration différente, que les problèmes étaient perçus par une autre administration, que les conditions ont changé – le canal de Suez, par exemple, est ouvert, les colonies portugaises ont été libérées, et ainsi de suite. On peut dire également que le Mémorandum 39 n'est qu'une étude qui n'a pas été traduite dans la politique du Gouvernement. C'est peut-être vrai, mais le fait est qu'en dépit des changements périphériques la thèse principale du Mémorandum 39, me semble-t-il, demeure. Tant que les Etats-Unis estimeront que ces deux intérêts méritent d'être protégés, nous ne pouvons nous attendre à aucune assistance ou compréhension de la part de ces milieux en dépit de ce qu'on nous laisse entendre.

102. Ce qui est vrai pour les Etats-Unis l'est également pour la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne fédérale, l'Italie, Israël et le Japon. Le rôle que ces pays ont joué et continuent de jouer dans le renforcement de l'emprise de l'*apartheid* sur le peuple noir de l'Afrique australe fait l'objet de nombreux textes et n'a pas besoin d'être développé.

103. Par conséquent, la question que doit se poser le Conseil est celle de savoir si l'Afrique du Sud doit continuer à être protégée au détriment de l'homme noir, avec toutes les conséquences qu'une telle protection peut avoir. Depuis 31 ans, l'Afrique du Sud a reçu toute la protection et tout l'appui dont elle a besoin; maintenant, il nous faut apporter ce même appui à l'homme noir en resserrant notre emprise sur le régime de Vorster. Au cours de ces 31 années, nous n'avons que trop diagnostiqué la maladie. Aucun médicament n'a été prescrit, aucune opération n'a été tentée. Certains pensent encore qu'un diagnostic est nécessaire. Cependant, je pense qu'il est trop tard pour la chirurgie. La maladie est telle que le seul acte humanitaire que l'on puisse faire est de détruire l'organe.

104. Permettez-moi de conclure en citant le message du Président du Conseil militaire et administratif provisoire de l'Ethiopie, le lieutenant-colonel Mengistu Haile Mariam, envoyé au Président du Comité spécial contre l'*apartheid* à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale :

"Au nom du peuple et du Gouvernement de l'Ethiopie socialiste, je profite de l'occasion qui m'est donnée en ce jour pour lancer un appel à la communauté internationale, en particulier à ceux des membres du Conseil de sécurité qui, en continuant leurs investissements et en

faisant régulièrement usage de leur droit de veto, se font les complices des hors-la-loi de Pretoria, et leur demande de prêter l'oreille à la voix de la majorité opprimée de l'Afrique du Sud et de se conformer aux décisions de l'Organisation des Nations Unies[11]."

11 Voir A/AC.115/L.462.

105. L'Ethiopie est un pays qui mène une lutte inégale pour établir une société juste et qui comprend les difficultés et le désespoir des peuples d'Azanie, de Namibie et du Zimbabwe. L'appui que leur apporte l'Ethiopie socialiste est par conséquent total et ferme.

*La séance est levée à 12 h 50.*

## كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

## 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

## HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

## COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

## КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

## COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York

Price: $U.S. 1.00 (or equivalent in other currencies)

77-70002—May 1978—825